

# APERÇU DES faits saillants

Le FCPE contribue à la sécurité et à la confiance des clients de ses courtiers membres. Nous voulons que les conseillers et les investisseurs comprennent comment le FCPE les protège et où trouver de l'information.

## LA GARANTIE DU FCPE CE QUE NOUS COUVRONS ET CE QUE NOUS NE COUVRONS PAS

Le FCPE couvre la restitution des biens\* manquants qu'un courtier membre détient pour le compte d'un client et qui ne lui sont pas restitués si le courtier membre devient insolvable.

\*Un bien peut prendre la forme de soldes en espèces et de titres.

LE FCPE NE COUVRE  
PAS LES PERTES  
DÉCOULANT

- d'une baisse de la valeur des placements d'un client
- de placements qui ne convenaient pas au client
- d'une information fausse ou trompeuse
- de l'insolvabilité ou de la défaillance d'une société ou d'un organisme qui a émis le titre

LES INVESTISSEURS AYANT UN  
**COMPTE CHEZ UN COURTIER MEMBRE**  
 SONT AUTOMATIQUEMENT ADMISSIBLES  
 À LA GARANTIE,  
**SANS FRAIS**

Y A-T-IL DES  
**FRAIS À  
 PAYER**  
 POUR OBTENIR  
 LA GARANTIE  
 DU FCPE?

# 3 COMMENT FONCTIONNE LA GARANTIE DU FCPE D'UN MILLION DE DOLLARS

Les clients sont couverts jusqu'à concurrence d'un million de dollars pour tous les **comptes généraux regroupés** et jusqu'à concurrence d'un million de dollars pour chaque **compte distinct regroupé**.

Un compte général correspond à tout compte qui N'EST PAS un compte distinct.

## EXEMPLE DE COMPTES GÉNÉRAUX

Comptes au comptant + CELI + Comptes sur marge



REGROUPÉS JUSQU'À  
 CONCURRENCE DE LA LIMITE  
 D'UN MILLION DE DOLLARS

## EXEMPLE D'UN TYPE DE COMPTE DISTINCT: RÉGIMES ENREGISTRÉS DE RETRAITE

REER + FERR + FRV



REGROUPÉS JUSQU'À  
 CONCURRENCE DE LA LIMITE  
 D'UN MILLION DE DOLLARS

## EXEMPLE D'UN TYPE DE COMPTE DISTINCT: RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-ÉTUDES

REEE

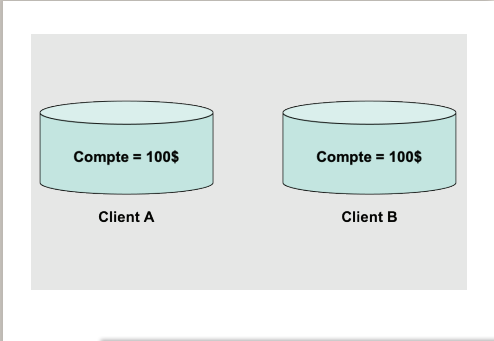


REGROUPÉS JUSQU'À  
 CONCURRENCE DE LA LIMITE  
 D'UN MILLION DE DOLLARS

## COMMENT FONCTIONNE LA GARANTIE DU FCPE EN CAS D'INSOLVABILITÉ

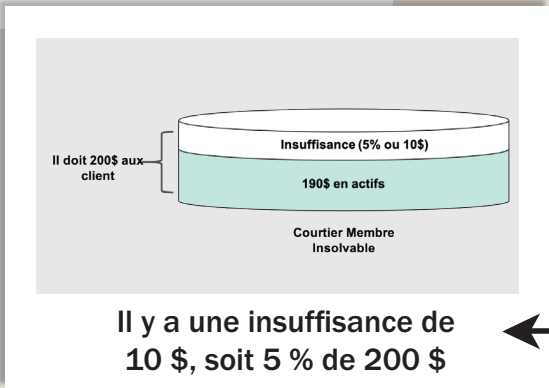


L'exemple ci-dessous démontre comment la garantie du FCPE fonctionne lorsqu'un courtier membre devient insolvable et qu'un tribunal nomme un syndic de faillite.



IMAGINONS QU'UN COURTIER INSOLVABLE N'A QUE DEUX CLIENTS : LE CLIENT A ET LE CLIENT B.

Le client A et le client B ont chacun 100 \$ en espèces dans leurs comptes généraux à la date de l'insolvabilité du courtier membre.



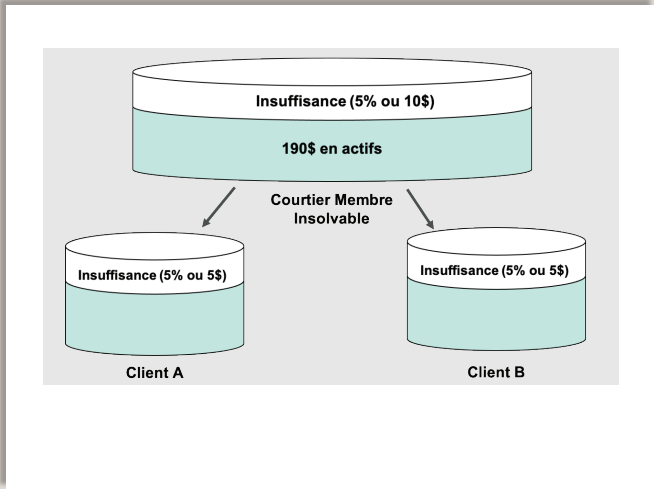
LE SYNDIC ÉTABLIT LE MONTANT DES ACTIFS QUI PEUVENT ÊTRE DISTRIBUÉS AUX CLIENTS COMME L'EXIGE LA LÉGISLATION SUR LA FAILLITE.

Supposons que le syndic a établi que le courtier a 190 \$ en actifs, mais qu'il doit 200 \$ à ses clients.

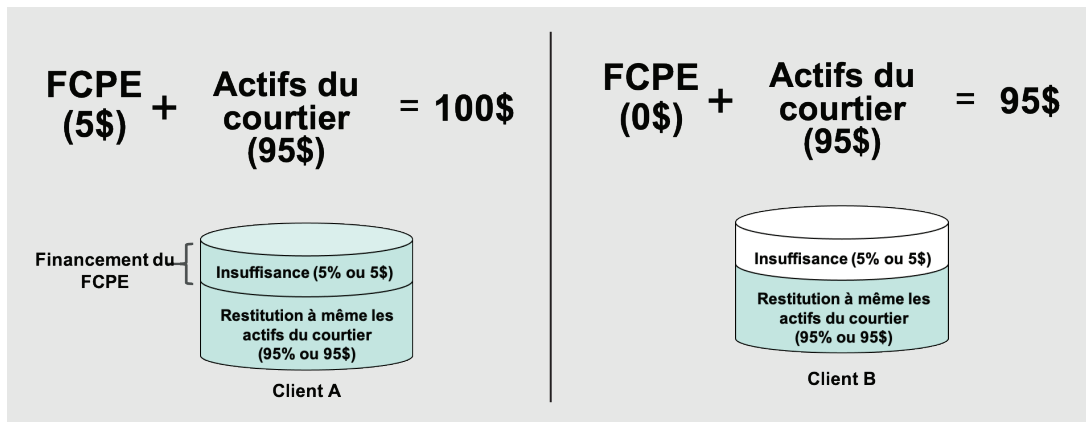
Il y a une insuffisance de 10 \$, soit 5 % de 200 \$

L'INSUFFISANCE DE 10 \$ SERA RÉPARTIE PROPORTIONNELLEMENT ENTRE LE CLIENT A ET LE CLIENT B.

Ce qui signifie que le client A et le client B se partageront une perte de 10 \$ et que chacun subira une perte de 5 \$ (ou 5 % de son compte).







Par contre, parce qu'il n'était pas admissible à la protection du FCPE, le client B ne recevra que 95 \$ prélevés sur les actifs du courtier et continuera d'avoir une insuffisance de 5 \$.

“

**Le FCPE est résolu à communiquer avec les conseillers et les investisseurs afin de les sensibiliser à notre rôle et d'accroître leur confiance à l'égard du secteur.**

- ROZANNE RESZEL  
PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

”

**cipf.ca**

Le présent document est publié à titre informatif seulement et ne constitue ni un avis juridique ni un conseil en placement.

**FCPE Série Conseillers #1**